

Guerre de taxes d'importation entre la France et les États-Unis

écrit par Jack | 19 janvier 2020



David Lawder, Andrea Shalal

WASHINGTON (Reuters) – Le gouvernement américain a annoncé qu'il pourrait imposer des droits d'importation punitifs allant jusqu'à 100 % sur 2,4 milliards de dollars d'importations en provenance de France de champagne, sacs à main, fromages et autres produits, après avoir conclu que la nouvelle taxe française sur des services numériques nuirait aux entreprises de la technologie américaine.

Le patron de l'Agence commerciale des États-Unis (USTR), Robert Lighthizer, a déclaré que son enquête « Section 301 » avait révélé que la taxe française était « incompatible avec les principes en vigueur de la politique fiscale internationale et inhabituellement contraignante pour les entreprises américaines concernées », notamment Google, Facebook, Apple et Amazon.

Robert Lighthizer a déclaré que son gouvernement envisageait d'ouvrir des enquêtes similaires sur les taxes concernant les services numériques de l'Autriche, de l'Italie et de la Turquie.

« *L'USTR porte toute son attention sur la lutte contre le protectionnisme croissant des états membres de l'Union européenne qui ciblent injustement les entreprises américaines* », a déclaré Robert Lighthizer. Sa déclaration ne faisait aucune mention des taxes numériques proposées au Canada ou à la Grande-Bretagne.

L'agence commerciale américaine a déclaré qu'elle recueillerait les commentaires du public jusqu'au 14 janvier sur sa liste tarifaire proposée ainsi que l'option d'imposer des frais ou des restrictions sur les services français, avec une audience publique prévue le 7 janvier. Elle n'a pas précisé de date d'entrée en vigueur pour les droits de 100 % proposés.

.

CHAMPAGNE, VIN ROUGE ET GRUYÈRE...

La liste cible certains produits qui ont été épargnés des droits de douane de 25 % imposés par les États-Unis sur les subsides contestés touchant les avions de l'Union européenne, dont les vins mousseux, les sacs à main et les maquillages, les produits de luxe du géant français LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy) et du fabricant de produits de beauté L'Oréal qui seraient durement touchés.

.

Le gruyère, également épargné par les tarifs USTR pour les avions, perçus en octobre, figurait en bonne place dans la liste des produits français visés à 100 %, ainsi que de nombreux autres fromages.

Les résultats ont gagné la faveur des législateurs américains et des groupes de l'industrie technologique américaine, qui soutiennent depuis longtemps que la taxe française cible injustement les entreprises américaines.

« *La taxe française sur les services numériques est déraisonnable, protectionniste et discriminatoire* », ont déclaré, dans un communiqué joint, les sénateurs Charles Grassley (républicain) et Ron Wyden (démocrate), membres de la commission des finances du Sénat.

.
Les porte-parole de l'ambassade de France et de la délégation de l'Union européenne à Washington n'ont pas pu être immédiatement contactés pour donner leur avis.

.
Toutefois, avant la publication du rapport de l'USTR, un responsable français a déclaré que la France contesterait les conclusions de l'agence commerciale américaine, répétant l'affirmation de Paris selon laquelle la taxe numérique française ne vise pas spécifiquement les entreprises technologiques américaines. « *Nous n'abandonnerons pas la fiscalité des entreprises numériques* », a déclaré ce responsable.

Une taxe française de 3% s'applique aux revenus des services numériques réalisés par les entreprises ayant plus de 25 millions d'euros de revenus en France et 750 millions d'euros dans le monde.

.
Le rapport de l'USTR et la liste tarifaire proposée font suite à des mois de négociations entre les Ministres des Finances français Bruno Le Maire et américain Steven Mnuchin

sur une refonte globale des règles fiscales numériques. Les deux ministres ont trouvé un compromis en août lors d'un sommet du G7 en France, qui rembourserait aux entreprises américaines la différence entre la taxe française et un nouveau mécanisme en cours d'élaboration par le biais de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Mais le Président Trump n'a jamais officiellement approuvé cet accord et a refusé de dire si sa menace tarifaire à l'égard de la France était abandonnée.

<https://www.reuters.com/article/us-usa-trade-france/u-s-vows-100-tariffs-on-2-4-billion-of-french-products-over-digital-services-tax-idUSKBN1Y62HC>

Traduit par Jack pour « Résistance Républicaine »